



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Prison de la Tuilière : deux collaborateurs du Service pénitentiaire prévenus pénalement**

**Une enquête interne menée par la direction du Service pénitentiaire (SPEN) a permis de mettre en lumière certains agissements et comportements potentiellement constitutifs d'infractions à l'intégrité sexuelle de personnes détenues par deux collaborateurs. Ces faits ont été immédiatement dénoncés au Ministère public.**

La découverte de certains agissements à la prison de la Tuilière à Lonay a conduit la direction du SPEN à dénoncer un collaborateur pour des actes réalisés dans le cadre de sa fonction. Saisi, le Ministère public l'a placé en détention provisoire durant les premières étapes de l'enquête. Cette dernière n'est pas terminée ; les investigations menées ont conduit à l'ouverture d'une seconde instruction contre un autre collaborateur pour des faits du même ordre.

La direction du Service a pris les mesures administratives qui s'imposaient suite à ces éléments. En effet, le SPEN n'admet aucune tolérance dès lors que l'intégrité physique ou sexuelle des personnes détenues est menacée. En ce sens, la sécurité dynamique est continuellement renforcée afin de prévenir de telles atteintes au sein des établissements pénitentiaires tant envers les personnes détenues qu'envers les collaborateurs. Au vu de ces faits, un accent supplémentaire sera mis dans la prévention de tels agissements.

Compte tenu de l'ouverture d'une procédure pénale, le Service pénitentiaire ne fera aucun commentaire supplémentaire en l'état.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 mai 2020